Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

CABINET DE LA PRÉFÈTE

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 5 décembre 2016

Mobilisation financière de l'État pour aider les collectivités et établissements sous contrat à la sécurisation des sites scolaires face aux risques d'attentat

«La sécurité est un droit. Un droit essentiel, pour tous nos concitoyens. Un droit qui constitue, pour le Gouvernement, un devoir et une exigence. Nous mettons tout en œuvre pour la garantir et l'assurer sur l'ensemble de notre territoire, et dans toutes les institutions de la République»

Conférence de presse du ministre de l'Intérieur et de la ministre de l'Éducation nationale - 24 août 2016

Suite aux événements tragiques de ces derniers mois, le niveau de vigilance s'est renforcé. Garantir un haut niveau de sécurité à l'ensemble des établissements scolaires est absolument indispensable. Pour protéger élèves, enseignants et personnels, une stratégie d'ensemble, cohérente, doit reposer sur trois piliers : anticiper, sécuriser, et savoir réagir. Sa mise en place permet d'identifier les travaux de sécurisation nécessaires des bâtiments (portail, porte-blindée, barrière, clôture, interphone, vidéophone…).

L'État s'est ainsi engagé, dès août 2016, à mobiliser 50 millions d'euros, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), pour soutenir les collectivités et établissements sous contrat qui souhaitent lancer ces travaux de sécurisation.

En Essonne, les services de l'État, sous l'impulsion de la préfète, se sont mobilisés pour assurer la sécurité des écoles. Si les outils existants comme les plans particuliers de mises en sécurité (PPMS) des écoles ont été adaptés pour prendre en compte la menace terroriste, la sécurisation des bâtiments devait être engagée. Cette année, une enveloppe de 299 977 € a été répartie entre 5 collectivités territoriales (20 établissements publics scolaires), 4 établissements privés sous contrat de confession catholique et 2 établissements scolaires privés de confession juive, afin d'engager les travaux. Les efforts se poursuivront en 2017 soutenant ainsi d'autres établissements essonniens.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr

@PREFECTURE91 prefet.delessonne